

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY Séance du 27 avril 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni à 20H00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD Maire.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026
3. Compte de gestion 2025
4. Désignation du Président pour le vote du Compte Administratif
5. Compte Administratif 2025
6. Affectation des résultats
7. Budget primitif 2026
8. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
9. Biens imputables à la section d'investissement
10. Fongibilité des crédits.
11. Attribution de la subvention au CCAS
12. Tarifs de location - Salle polyvalente
13. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
14. Remboursement frais de déplacement
15. Questions diverses

Etaient présents :

M. Jean HUARD ; Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Fabrice BOUDART, Mme Nathalie GENIER, Mmes Marie-Thérèse CEROTTI et Sophie FLEUTOT, M. Pierre PARRACCIANI, Mme Aurore PIERRET, M. Jean-Baptiste COLIN, Mme Émilie MAFARO, M. Thomas BRUGEAS, Mme Coralie MARTIN, MM. Damien ALFF, Damien DORION et Nicolas LANA.

Secrétaire de séance :

M. Nicolas LANA

Nombre de conseillers :

15 en exercice
15 Présents
15 Votants

----- Délibération n° 14-2026 Compte de Gestion 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n° 15-2026
Désignation du président pour le vote du Compte Administratif 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

DESIGNE Monsieur Fabrice BOUDART comme président pour le vote du compte administratif.

Délibération n° 16-2026
Vote du Compte Administratif 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUDART, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean HUARD

Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit : document joint

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint.

Département de Meurthe-et-Moselle Commune de CUTRY n°16-2026	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Séance du 27 avril 2026 Tenue à 20 Heures	Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14
--	--	--

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Fabrice BOUDART, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean HUARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		804 207,74		159 778,80		963 986,54
Opérations de l'exercice	214 378,62	355 824,23	982 919,45	1 104 083,99	1 197 298,07	1 459 908,22
TOTAUX	214 378,62	1 160 031,97	982 919,45	1 263 862,79	1 197 298,07	2 423 894,76
Résultats de clôture		945 653,35		280 943,34		1 226 596,69
Restes à réaliser	154 390,90	27 000,00			154 390,90	27 000,00
TOTAUX CUMULES	368 769,52	1 187 031,97	982 919,45	1 263 862,79	1 351 688,97	2 450 894,76

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Sceau de la Mairie



Pour expédition conforme
Le Maire,
Jean HUARD



Délibération n° 17-2026
Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

DECIDE d'affecter les résultats ci-dessus de la façon suivante :

- 945 653.35 € de la section d'investissement
Au 001 « Excédent d'investissement reporté »
- 280 943.34 € de la section de fonctionnement
Au 002 « Excédent reporté en section de fonctionnement »

Délibération n° 18-2026
Vote du budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour

APPROUVE le Budget Primitif 2026 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- 1 087 550,34 € (un million quatre-vingt-sept mille cinq-cent-cinquante euros et trente-quatre centimes) en section de fonctionnement.
- 1 589 278,69 € (un million cinq-cent-quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros et soixante-neuf centimes) en section d'investissement.

Délibération n° 19-2026
Vote du taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

FIXE les taux d'imposition pour 2026, comme suit :

TAXES	Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	24.41	26.85
Foncier non bâti	21.83	24.01
Taxe d'habitation	17.76	19.54

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Délibération n° 20-2026
Biens imputables à la section investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

CREE l'**opération n°2605** qui prévoit « l'acquisition de petit matériel » pouvant être intégrés dans le patrimoine de la commune.

FIXE la liste des biens comme suit :

Ameublement	<i>Stores, tapis, tentures, rideaux</i>
Matériel Informatique	<i>Unité centrale, logiciels et progiciels Périphériques</i>
Communication signalétique	<i>affichage et Panneau d'affichage Drapeaux Mât</i>
Matériel d'exposition	<i>Barnum Stand mobile Vitrine d'affichage</i>
Chauffage sanitaire	<i>Convecteur Climatiseur Ventilateur Installation sanitaire</i>
Entretien Nettoyage	<i>Aspirateur Autolaveuse Monobrosse</i>
Culture	<i>Pupitre</i>
Bibliothèques archives	<i>Bac à livres Rayonnages</i>
Secours et Incendie	<i>Extincteurs</i>
Equipement de cuisine	<i>Fontaine Gros et petit électroménager Vaisselle</i>
Puériculture	<i>Table à langer</i>
Restauration	<i>Gros électroménager Vaisselle, couverts, verrerie</i>
Mobilier de restauration	<i>Vaisselle</i>
Entretien ménager	<i>Machine à laver, Sèche-linge Penderie mobile</i>
Installation de voirie	<i>Matériel mobile de signalisation Mobilier urbain non scellé</i>
Matériel de voirie	<i>Barrière</i>
Electricité	<i>Groupe électrogène</i>
Atelier	<i>Appareil mobile de lavage Chariot de manutention Diable Poste à souder Scie circulaire, scie sauteuse, scie à ruban</i>

Garage	<i>Compresseur</i> <i>Cric hydraulique</i> <i>Matériel de gonflage</i> <i>Matériel de lavage à haute pression</i> <i>Outils à force pneumatique</i>
--------	---

Délibération n° 21-2026
Fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

AUTORISE, pour l'exercice 2026, Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

HABILITE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération n° 22-2026
Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

DECIDE de verser la subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale de CUTRY

DIT que les sommes sont prévues au budget primitif 2026

Délibération n° 23-2026
Nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

ABROGE à compter du 1er septembre 2026 la délibération 2020-50 de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2020

FIXE les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

SALLE - Toute charge comprise, avec ou sans cuisine, avec ou sans vaisselle		
1 jour	Semaine	200 € (deux cents euros)
2 jours	Week-end avec ou sans férié	550 € (cinq cent cinquante euros)
3 jours	Week-end avec un jour férié	650 € (six cent cinquante euros)

ARRÊTE à 500 € le montant de la caution (déposée en espèce ou par chèque libellé au nom du Trésor Public lors de la remise des clés.

ADOpte à compter du 1er septembre 2026, le règlement général de la salle (annexe 1) ainsi que les tarifs de vaisselle cassée ou manquante (annexe 2) associés à la délibération.

Délibération n° 24-2026
Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

PROPOSE à la Direction Générale des Finances Publiques la liste des 24 noms ci-dessous :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Fabrice BOUDART	Nathalie GENIER
Sandrine HAUPTMANN	Sophie FLEUTOT
Damien DORION	Thomas BRUGEAS
Coralie MARTIN	Nicolas LANA
Yannick CHARLOT	Marie-Thérèse CEROTTI
Damien SCHMITZ	Pierre PARRACCIANI
Marc NOTHUM	Damien ALFF
Nathalie DI BENEDETTO	Aurore PIERRET
Emilie MAFARO	Jean-Baptiste COLIN
Bernard ROSSIGNOL	Bruno BIANCHI
Francis MARCHAL	Marie-Françoise DELLI ZOTTI
Silvio MOSCA	Jocelyn BALTENNECK

Fait à Cutry, le 29 avril 2026

Le Maire,

Jean HUARD

